

Annexe 7

RÈGLEMENTS DE LA PERSONNE LOCATAIRE OU EN PRÊT DE MAISON

1. *Toutes les personnes autres que le propriétaire séjournant à La Paloma doivent s'enregistrer au secrétariat de l'administration dès leur arrivée. Les invités qui séjournent pour une période de plus de quarante-huit (48) heures doivent aussi s'enregistrer dès leur arrivée. (Voir charges pour personnes additionnelles sur l'entente de location ou de prêt).*
2. *Les personnes autres que le propriétaire occupant la maison ont la responsabilité de prendre connaissance du plan d'urgence.*
3. *Chacun doit se comporter de manière à ne pas nuire à la tranquillité des résidents, tout particulièrement entre 22h00 et 8h00.*
4. *Une tenue vestimentaire adéquate est de rigueur sur le site. La chemise, le chandail ou la mante de bain et chaussures sont exigés partout sur le site, sauf à la piscine.*
5. *Les enfants de moins de douze (12) ans doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps à l'extérieur de la maison dans les rues de La Paloma. La salle de billard est interdite aux enfants de moins de douze ans (12). Les adolescents de douze (12) à seize (16) ans doivent être accompagnés et doivent jouer sur la même table que leurs parents.*
6. *Les animaux domestiques suivants sont tolérés avec l'approbation du propriétaire: les oiseaux, les chats et les chiens de moins de (20) livres. Ils ne sont pas admis autour de la piscine ou au centre récréatif. Dans les rues, ils doivent être gardés en laisse et les excréments ramassés immédiatement. Il n'est pas permis d'attacher sans surveillance les animaux à l'extérieur de la maison. Les animaux domestiques agressifs et /ou bruyants qui causent un dérangement sont interdits.*
7. *Les planches à roulettes sont interdites partout dans le parc. Seuls les patins à roues alignées, les bicyclettes et trottinettes non motorisées sont autorisés dans les rues du parc; ils sont cependant interdits au club house (incluant les trottoirs finis en pavé uni, les sections de la pétanque, de la marelle et de la piscine).*
8. *Il est interdit de laisser un enfant de douze (12) ans et moins sans surveillance à la piscine. Les enfants de moins de seize (16) ans ne sont pas admis dans le spa.*
9. *Il est défendu de laisser un enfant de moins de seize ans (16) conduire une voiturette de golf, ainsi que de conduire sur les genoux d'un adulte.*
10. *La vitesse maximale dans les rues du parc est de 10 milles/heure (16 kilomètres/heure).*
11. *Les seuls moyens de transport autorisés sur le site sont les automobiles, les familiales, les mini-fourgonnettes (mini-vans), les VUS et les camions de style « pick-up ». Ceux-ci doivent être stationnés dans l'allée d'auto de la maison et non sur la rue.*
12. *Aucune corde à linge ou support à linge n'est permis à l'extérieur de la maison. Il est strictement défendu de suspendre ou d'accrocher des serviettes ou vêtements où que ce soit à l'extérieur de la maison.*
13. *Les ordures ménagères sont ramassées le mercredi et le samedi (mercredi inclut récupération). Les poubelles peuvent être mises en bordure de la rue la veille au soir. Les poubelles et bacs de récupération doivent être invisibles de la rue et préférablement être rangés à l'intérieur de la remise.*